



Video faite sans accord de la personne

Par **guiness**, le **02/10/2016 à 20:24**

bonjour, rnma mère a des problèmes de voisinage. toute la semaine les voisins faisaient le bazar le soir et vendredi matin ils ont fait beaucoup de bruit et ma mère, excédée, est allée devant leur barrière pour leur dire "energiquement" d'arreter, que ça suffisait etc (en restant polie sans insultes) ce voisin l'a filmé (evidement sans son accord) et a montré la vidéo a ses amis lors d une soiree. Meme si ce n est pas une diffusion massive o sur internet , Que peut elle faire car cela porte atteinte a son image et a sa reputation.rnmerci

Par **Visiteur**, le **02/10/2016 à 20:52**

Bsr,rnIl est vrai que tant qu'il n'y a pas diffusion des images,on ne peut faire grand chose.rnCependant, si vous avez un témoignage ou une preuve de cette soirée au cours de laquelle il y a eu diffusion, vous pourriez agir.rnChacun a droit au respect de sa vie privée (art. 9 du Code Civil). Le droit à l'image, en tant qu'attribut de la personnalité, fait partie de la vie privée. Toute atteinte au droit à l'image constitue de ce fait une violation de la vie privée.

Par **guiness**, le **02/10/2016 à 20:57**

bsr merci de votre reponse peut elle quand meme porter plainte et donner les noms des personnes presentes car je la vois mal aller demander a ces personnes ;) rnmerci

Par **Visiteur**, le **02/10/2016** à **21:23**

Pour le savoir, le mieux est d'essayer...

Par **guiness**, le **02/10/2016** à **21:28**

oui merci de vos conseilsrnbonne soiree